PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service Conseil et Aménagement des Territoires
Unité Aménagement Durable
Affaire suivie par : Johanne Wippich
Tél. : 04 68 38 12 99
Mél : johanne.wippich@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 25 avril 2023

Monsieur le Maire,

Par courrier du 3 février 2022, vous m'avez notifié le dossier de modification simplifiée du PLU de votre commune.

Cette procédure porte sur la suppression de l'emplacement réservé n° 12 ainsi que l'ajout d'une disposition relative au stationnement dans le règlement écrit du secteur Ubc.

Sur l'objet visant la possibilité d'ajouter des places de stationnement sur pilotis hors de la voie publique (non clos, non couvert et directement accessible depuis la voie publique), il conviendra de respecter les prescriptions suivantes lors de la phase opérationnelle :

- réaliser une étude géotechnique préalable ;
- prendre en compte la fragilité des sols, en compensant notamment les terrassements en déblais par des ouvrages de soutènement, en maîtrisant les écoulements d'eau naturels et artificiels et en rétablissant, le cas échéant, une couverture végétale protectrice ;
- prendre en compte les mesures compensatoires liées à l'imperméabilisation des sols générée ;
- justifier de la compatibilité du projet avec le plan de gestion du risque inondation 2022/2027.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur,
et par délégation
Le chef de Service Aménagement,

Pierre-Arnaud MARTIN

Monsieur Christian NAUTE
Maire de Laroque-des-Albères
14 Avenue du Vallespir
66740 Laroque-des-Albères